

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 2 avril 2024

Étaient présents : LELIEVRE GRAND FOUBERT LEBouc DELAUNAY FERAULT FLANDRIN GUYONNET-PAYEL LAMBERT PICHÉREAU

Absents : L.DUVAL M.CHANOT

- Approbation du PV de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

- Rentrée scolaire 2024/2025 (dortoir des maternelles)

Les effectifs seront toujours aussi hauts à la rentrée scolaire 2024-2025. Le dortoir actuellement dans l'algeco ne donne pas satisfaction (chaud au Printemps et en Été, froid en Automne et Hiver). Des parents d'élèves ont soumis lors du dernier conseil d'école un projet de construction d'un dortoir et d'une salle de motricité à l'emplacement actuel de l'algeco (voir dossier joint).

M. Le Maire rencontrera le 10 Avril un représentant d'une société pour envisager un préfabriqué à la rentrée prochaine.

- Compte administratif 2023

COMMUNE	2023	2023
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES TITRES EMIS	703.051,31	218.245,36
DEPENSES MANDATS EMIS	555.300,79	81.766,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	147.750,52	146.478,56
Excédent antérieur	25.000,00	363.290,03
Excédent cumulé	172.750,52	499.768,59

- Projets de travaux à prioriser :

- * rénovation énergétique école
- * rénovation énergétique mairie
- * rénovation énergétique logements locatifs
- * achat d'un préfabriqué à usage de dortoir et salle de motricité
- * restauration chapelle de Lignières
- * création d'un City stade
- * végétalisation cour École
- * réfection terrasse logement 9 rue de la Libération
- * acquisition nouveau four à la boulangerie
- * pont de la Bictérie
- * achat de matériel

- Vote des taux d'imposition directe 2024.

A l'unanimité les taux 2023 sont reconduits

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 133 LIGNIERES ORGERES
ARRONDISSEMENT : 53 MAYENNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MAYENNE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâties (TFB)	474 797	41,08	114,22	406 400	203 921		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	196 716	39,30	124,80	205 100	80 604		
Taxe d'habitation (TH)	126 203	12,18	60,68	129 500	15 773		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	300 298		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 8)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)		300 298			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				11 002	0	0		11 002

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	11 002
---	---	--	---	---	--------

A LAVAL
Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
DOMINIQUE MAURESMO
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,

Le
Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

- Vote du budget primitif 2024 avec reprise des résultats de 2023 - foncibilité des crédits

Adopté à l'unanimité. M. le Maire s'est retiré de la salle au moment des débats et votes.

POUR MEMOIRE	MONTANT
Résultat de l'exercice :	147.750,52
excédent antérieur	25.000,00
Total à reprendre	172.750,52
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) investissement	0,00
Affectation à l'excédent antérieur de fonctionnement reporté	172.750,52

La foncibilité des crédits : L'assemblée autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

- Demande Fonds vert (travaux rénovation énergétique Mairie...)

Une demande de fonds vert sera faite

- Achat parcelle Mme LACHIN

Il convient de modifier la délibération prise précédemment (30/11/2023) car la Notaire s'est aperçue que la parcelle AB 72 est incluse dans une cour commune. Il convient de la retirer et de laisser uniquement la parcelle AB 71.



Décision: à l'unanimité, la délibération précédente sera modifiée

- **Boulangerie** : Une visite a eu lieu le mercredi 27 mars.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) 2024

La contribution de la commune passe de 88.412,07 euros à 89.204,27 euros soit + 792,20 (SDIS)

Décision: approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **80^{ème} anniversaire de la Libération**

- **Nuits de la Mayenne** : mercredi 31 Juillet à 21 h 30 aux Roches d'Orgères (repli à la salle de convivialité en cas de mauvais temps) / besoin de bénévoles pour installation du site, gestion du parking et des accès.

- **Journées Citoyennes** (programme à définir : accueil des participants, travaux à réaliser : fleurissement des pieds de murs etc... - date retenue 27 avril 2024.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PIEDNOIR



Le Maire,

Raymond LELIEVRE